

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Services Généraux
Service du Courrier
0413313211

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Réforme de mobiliers (praticables de scène) et cession au Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Administration Générale et aux Services Généraux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2016, le Conseil départemental a décidé de créer une commission d'attribution pour les biens réformés qui émet un avis favorable sur le don de matériels, véhicules et mobiliers réformés avant que cette proposition ne soit soumise à l'approbation de la Commission Permanente.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a pour usage de proposer à la Commission Permanente la réforme des matériels devenus vétustes et/ou inutiles pour l'exercice des missions de la collectivité. A cet égard, les délibérations de mise à la réforme prévoient également les modalités de cession des matériels concernés. Ceux-ci sont prioritairement cédés à des associations ou des communes qui en ont préalablement émis le souhait.

Ces requêtes sont soumises à l'approbation de la Commission d'Attribution des Biens Réformés.

Cette dernière a été saisie le 14 décembre 2017 et a émis un avis favorable quant à l'attribution à titre gracieux de 100 plateaux scéniques de 1m x 2m à l'association du Festival International de Piano de la Roque d'Anthéron – FIPRA, qui en a fait la demande par courrier le 28 septembre 2017.

En conséquence j'ai l'honneur de vous demander, après en avoir délibéré,

- de m'autoriser à réformer ces praticables de scène et à les céder gratuitement au FIPRA, conformément à l'avis rendu par la Commission d'Attribution des Biens Réformés du 14 décembre 2017,
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

Ce rapport dépend de la délégation de l'Administration Générale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

